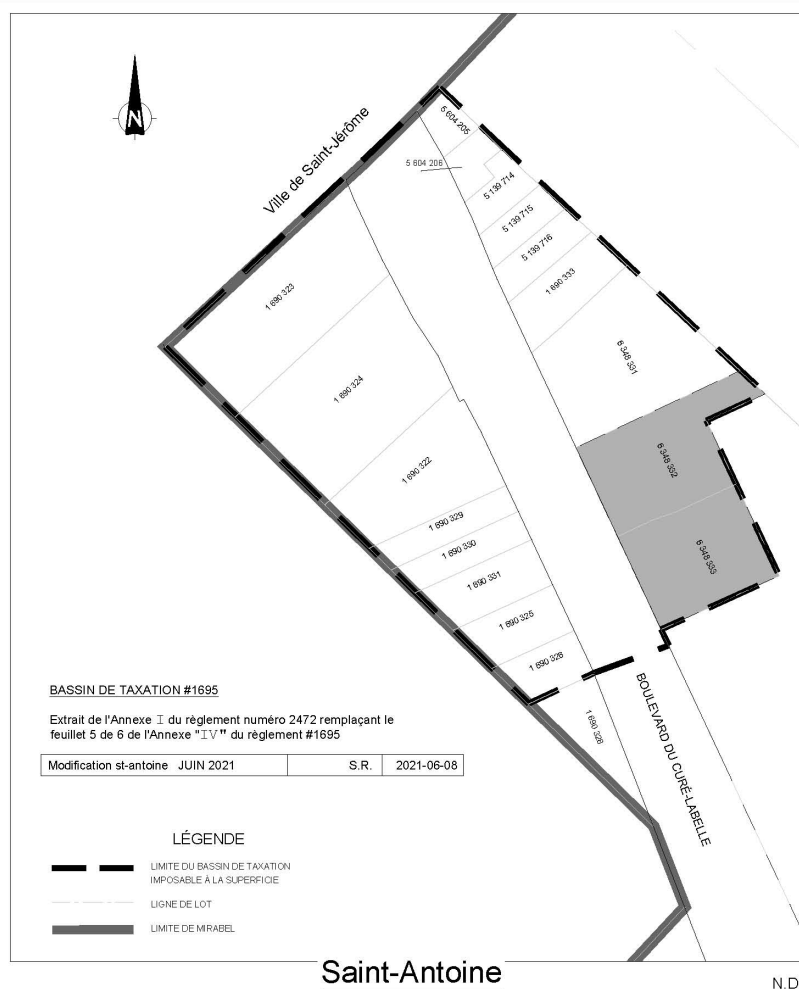


AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2472 (Secteur de Saint-Antoine)

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 12 juillet 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2472 modifiant le règlement numéro 1695 autorisant le paiement d'une quote-part pour des travaux d'agrandissement et de mise aux normes à l'usine de filtration de Saint-Jérôme et décrétant une dépense de 2 653 055 \$ et un emprunt de 1 540 000 \$ à ces fins, afin d'y inclure les lots 6 348 332 et 6 348 333, dans le secteur de Saint-Antoine.

Les lots qui sont ajoutés au bassin de taxation sont situés dans le secteur de SAINT-ANTOINE et sont illustrés au plan ci-après :



Toute personne désirant s'opposer à l'approbation de ce règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation doit en informer la Ministre par écrit dans les trente (30) jours de la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Gestion des documents
10, avenue Pierre-Olivier Chauveau
Québec (Québec) - G1R 4J3

Donné à Mirabel ce 21 juillet 2021

La greffière,

Me Suzanne Mireault, avocate